

Suite de votre adhésion

Ce qui se passe une fois votre dossier reçu par la Mutuelle.

1 Signature du dossier

Signature électronique depuis l'espace adhérent, ou signature manuscrite puis dépôt du document numérisé.

2 Dépôt des justificatifs

Vos remboursements démarrent dès leur réception, depuis votre espace adhérent. **Vous avez 60 jours.** Au-delà, l'adhésion prend fin et les cotisations déjà prélevées ne sont pas remboursées.

Attestation de droits

RIB

Livret de famille

Attestation de scolarité, pour un enfant majeur

3 Activation de la télétransmission

Après rattachement à votre carte Vitale, les remboursements sont versés sans démarche, sous 24 heures en moyenne.

VOTRE ESPACE ADHÉRENT

espace.mutuellepolicenationale.fr

Justificatifs, ayants droit, coordonnées bancaires, préférences de contact et décomptes sont consultables et modifiables en ligne.

QR code
espace adhérent

24 h

délai moyen de remboursement

0 €

de frais de dossier

03 88 19 22 40

service adhérents

Délai de renonciation : 14 jours à compter de la prise d'effet de votre adhésion, sans frais ni justification (voir « Droit de renonciation »).